



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 7 JUIN 2018 -

DÉCISION N° 18 - 06 - 042

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 mai 2018 s'est réuni le jeudi 7 juin 2018 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 2 : L'approbation d'un protocole d'accord visant à la remise en état de la toiture de la caserne du Chambon-Feugerolles.

Un marché ayant pour objet la réfection de la toiture du Chambon-Feugerolles a été lancé le 23 novembre 2012. Le lot « désamiantage – couverture fibrociment » a été attribué à la société SUPER par le bureau du conseil d'administration en date du 14 février 2013.

Quelques temps après les travaux, il a été constaté une évolution dans la teinte des plaques recouvrant la toiture. En effet, celles-ci ont perdu leur couleur initiale par endroits, de manière très hétérogène, donnant l'aspect visuel d'une couverture très ancienne voire dégradée.



Les entreprises étant intervenues dans les travaux relatifs à ce lot ont été sollicitées à plusieurs reprises pour trouver une solution à ce problème. Ces tentatives sont restées vaines jusqu'à présent car il était difficile de déterminer avec précision les causes de cette dégradation. Il est finalement apparu que la cause probable serait liée à une ventilation insuffisante de la couverture.

Il est donc proposé d'approuver un protocole d'accord avec les sociétés SUPER (poseur), SAGRA (fournisseur) et EDILFIBRO (fabricant). Ce protocole prévoit la reprise en peinture sur site de la couverture du centre d'incendie et de secours du Chambon-Feugerolles.

En outre, la société SUPER s'est engagée, en parallèle, à mettre en conformité la toiture aux termes du NF DTU 40.37 afin qu'elle soit correctement ventilée.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration approuve le protocole d'accord relatif à la remise en état de la toiture du centre d'incendie et de secours du Chambon-Feugerolles joint en annexe, et autorise le Président à le signer.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Première Vice-présidente du conseil
d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Marianne DARFEUILLE